PROJET DE LOI

adopté

le 20 décembre 1978

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

modifiant certaines dispositions relatives à la Cour de cassation.

Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6° législ.): 1" lecture: 323, 700 et in-8° 87.

2º lecture: 805, 807 et in-8º 130.

Sénat: 1" lecture: 89, 145 et in-8° 38 (1978-1979).

2º lecture: 174 et 175 (1978-1979).